

Soutien aux événements et résidences – Littérature et bande dessinée

Règlement du dispositif de subvention

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Développer le goût de la lecture pour tous en favorisant la rencontre
BÉNÉFICIAIRES	Collectivités et leurs groupements ou établissements publics, Associations loi 1901, Sociétés coopératives et participatives (SCOP)
OBJET	Aide aux événements et résidences littéraires et BD permettant la découverte d'œuvres et de genres littéraires, la rencontre d'auteurs et d'illustrateurs avec les habitants de Maine-et-Loire.
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	<p><u>La structure porteuse :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Être à jour de ses obligations en matière sociale et fiscale <p>Pour les associations et SCOP :</p> <ul style="list-style-type: none">- Faire l'objet du soutien financier ou matériel significatif d'une ou plusieurs collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. <p><u>Le projet :</u></p> <p>Évènement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dont l'objet principal est la valorisation du livre et de la littérature, ouvert au grand public sur 2 jours au minimum,- Présence d'au moins 2 auteurs professionnels publiés invités, <p>Résidence de création :</p> <ul style="list-style-type: none">- La résidence devra durer au minimum 2 semaines et faire l'objet d'une création- La présence de l'auteur devra permettre de tisser des liens significatifs avec la population, notamment avec des actions culturelles (lectures, tables rondes, ateliers, prix...).

	<p><u>Les intervenants</u> : auteurs, dessinateurs, écrivains, illustrateurs, traducteurs, quelle que soit leur nature (lectures, table rondes, ateliers...) doivent être rémunérés et ces rémunérations doivent donner lieu aux déclarations sociales afférentes. Une rémunération conforme à la grille de la charte des auteurs et illustrateurs jeunesse ou aux recommandations du Centre national du livre est conseillée.</p> <p>Une même structure ne pourra présenter qu'un évènement et un projet de résidence par saison culturelle (de septembre N à août N+1).</p>
EXCLUSIONS	<p>Structures aidées au titre du dispositif « Structures et évènements culturels d'intérêt départemental »,</p> <p>Les évènements commerciaux,</p> <p>Les évènements uniquement professionnels,</p> <p>Les évènements présentant le travail d'amateurs,</p> <p>Les manifestations qui recourent à l'objet culturel pour défendre une cause spécifique (ex : humanitaire, social, sauvegarde d'un patrimoine...),</p> <p>Les auteurs en auto-édition.</p>
INSTRUCTION DES DOSSIERS	<p>Les projets éligibles seront analysés au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité du projet artistique, - La cohérence du projet avec les objectifs de la politique culturelle départementale, - La prise en compte des enjeux écologiques / égalité des genres / droits culturels / accessibilité aux publics - L'équilibre territorial : la priorité sera donnée aux projets développés sur les territoires dans lesquels l'offre culturelle est la moins développée, notamment les territoires ruraux et péri-urbains, - L'équilibre des genres littéraires, - La présence de personnel salarié assurant la coordination du projet.
DÉPENSES ÉLIGIBLES	<p>Honoraires des intervenants,</p> <p>Défraiements des intervenants (voyages, hébergements, repas).</p>
FINANCEMENT	<p>Jusqu'à 50 % maximum des dépenses éligibles.</p> <p><u>Plafonds</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évènements : 20 000 €. - Résidences : 1 500 €. <p>Les subventions sont attribuées par l'assemblée délibérante compétente, dans la limite des crédits votés par le Conseil départemental.</p>

CALENDRIER	<p>Les dossiers seront instruits lors de 2 campagnes semestrielles par an :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Évènements / résidences débutants de mars à août N</u> : dépôt des dossiers la première quinzaine de novembre N-1- <u>Évènements / résidences débutants de septembre N à février N+1</u> : dépôt des dossiers la première quinzaine de mai N <p>Les dates précises seront fixées par le service.</p>
-------------------	--